



- ✦ **Les pièces du puzzle DTO** se mettent petit à petit en place  
La fiche pratique que vous avez [ICI](#) contient les dernières informations, en particulier à la suite de l'approbation par la DSAC des programmes de formation FFA.  
Les consignes DSAC pour le DTO se retrouvent [ICI](#) dans la fiche pratique qui leur est dédiée.  
**Côté FFA, nous présenterons nos documents, leurs supports ainsi que l'outil SMILE AEROCLUB** pour envoyer votre déclaration DTO très facilement en ligne lors de notre Congrès des 23, 24 et 25 mars prochains à Marseille et ce, pour vous permettre d'appréhender ce qui remplacera les Organismes Déclarés actuels.  
**Retrouvez-nous** lors du Congrès ou connectez-vous sur internet afin de suivre en direct l'Assemblée Générale du Samedi et les ateliers du Dimanche matin.
- ✦ **Le Brevet de Base** continue son existence nationale jusqu'au **7 avril 2020**.  
La fiche pratique que vous trouverez [ICI](#) permet de faire le point sur cette question, les différents arrêtés sur le sujet ayant, à juste titre, perturbé les instructeurs et les dirigeants de clubs.  
Voici 3 documents de travail de la commission formation sur le sujet ainsi que l'arrêté de conversion d'un BB en LAPL:
- ✓ [ICI](#) l'arrêté de juillet 1981 consolidé au 9 mars 2018,
  - ✓ [ICI](#) l'arrêté de conversion du 14 décembre 2017 consolidé au 9 mars 2018,
  - ✓ [ICI](#) le mémo FFA BB vers LAPL,
  - ✓ [ICI](#) l'arrêté de conversion du BB en LAPL du 9 septembre 2014,
  - ✓ [ICI](#) le formulaire DSAC de conversion d'un BB en LAPL
- ✦ **Le LAPL modulaire** est aussi sur la table de travail de l'EASA qui doit en voter le texte.  
Rappelons que cette licence permettra, de par son côté modulaire, d'avoir un substitut EASA à notre BB actuel dans son premier module.  
Quand il sera disponible, ce LAPL modulaire **sera mis en œuvre en parallèle du BB** avant, à partir d'avril 2020 si tout va bien, de se substituer à lui.  
Le LAPL modulaire sera une expérimentation donnée à la France pour une durée de 5 ans avec une licence qui sera délivrée à 17 ans en avion (Lâcher à 16 ans).  
Le travail de concertation entre la FFA et la DSAC va continuer, plus précisément pour définir les contours précis de cette nouvelle licence.
- ✦ **L'arrêté du 14 décembre 2017** a fait couler beaucoup d'encre et encombré internet avant qu'un nouvel arrêté du 23 février paru le 9 mars que vous trouverez [ICI](#) ne vienne recalculer les choses.  
Vous trouverez [ICI](#) le nouveau mémo FFA sur ces conversions.
- ✦ **Le sondage "FI qualifiés montagne"** organisé par la FFA a permis de recenser 65 FI qualifiés montagne dont les privilèges allaient disparaître.  
La FFA a toujours mis en avant la loi du grand père et n'a jamais laissé ses FI au bord du chemin (Cas des FI limités d'il y a quelques années).  
L'EASA, également sollicitée pour rajouter des autorisations de site altiport dans sa réglementation montagne, a renvoyé la question au plan national.  
Une lecture de la réglementation AIRCREW a permis de se remettre au travail, travail qui pourrait déboucher sur des avancées nouvelles et espérons-le, satisfaisantes pour nos pilotes et nos FI qualifiés montagne.

**Information de dernière minute, les autorisations de site vont faire l'objet d'une communication de la DSAC lors du congrès FFA et l'on s'acheminera vers un maintien des conditions actuelles tant pour les pilotes que pour les instructeurs.**

**La commission formation FFA remercie tous ceux, FFA, DSAC/PN et DSAC/ERS, qui ont pris une part active dans ce dossier depuis plus d'un an et particulièrement depuis quelques semaines afin de déboucher sur le résultat que nous avons et qui, de fait, permet aux FI(A) qualifiés montagne de pouvoir continuer à former (Sans sanctionner) sur les 8 altiports français.**

✚ **Des correspondants formation** ont été désignés au sein de vos Comités Régionaux. Ils ont vocation à devenir vos interlocuteurs dans le cadre de la formation. N'hésitez pas à prendre contact avec eux !

Retrouvez [ICI](#) la liste de ces correspondants formation.

✚ **Les séminaires FI**, en collaboration avec les CRAs et leurs correspondants formation, seront consacrés à l'arrivée du DTO dans nos clubs et plus particulièrement aux aspects formation du DTO.

**Retenez votre date et inscrivez-vous (2 places par club, le pdt et son responsable pédagogique) auprès de votre CRA.**

- Rennes, le samedi 28 avril,
- Lyon, le samedi 5 mai,
- Dijon, le samedi 26 mai,
- Bordeaux, le samedi 2 juin,
- Tours, le samedi 15 septembre,
- Aix, le samedi 8 septembre,
- Paris (Musée de l'Air), le dimanche 7 octobre,
- Toulouse, le samedi 13 octobre.

✚ **A vos agendas !**

Le calendrier des stages RSFI et RSFE vient de s'étoffer de nouvelles dates en fin 2018. Retrouvez ces dates de stages dans l'Espace Instructeurs du site de la FFA.

Bons vols, et rendez-vous au Congrès FFA

La Commission Formation de la FFA.



